ACADÉMIE DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Landes

Appel à candidatures pour les postes à profil « EI » vacants au 1er septembre 2024

Mouvement départemental des Landes - Rentrée scolaire 2024

Transmettre sa candidature par courriel : pap-diper40@ac-bordeaux.fr
et à l'IEN de circonscription de son affectation actuelle

entre le vendredi 15 mars 2024 et le vendredi 22 mars 2024 (12h00), au plus tard

Pour visualiser la fiche de poste : cliquer sur son numéro

Postes	ETP	Etablissements	Communes	Circonscription	Fiches de poste
Enseignant Référent	1	CLG Jean MOULIN	St Paul Les Dax	Ecole Inclusive	FP 002
Secrétaire de la Commission départementale d'orientation vers les enseignants adaptés (CDOEA) **/ Coordonnateur des affectations ULIS**	1	Circonscription Ecole inclusive	Mont-de-Marsan		FP 003
Coordonnateur « Accompagnement pédagogique à domicile, l'hôpital et l'école (APADHE) des Landes »	1	Circonscription Ecole inclusive	Mont-de-Marsan		FP 005
Enseignant référent **/ Coordonnateur pédagogique Centre des troubles des apprentissages des Landes (CTAL)**	0.50 0.50	CLG ALBRET CTAL	Dax		FP 014
Enseignant ayant une mission d'accompagnement éducatif	1	LEA Nicolas BREMONTIER	St Pierre du Mont		FP 017

Les commissions de recrutement se dérouleront entre le mardi 2 avril 2024 et le mardi 9 avril 2024

ENSEIGNANT REFERENT

Présentation du poste et implantation

En application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le décret n° 1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation, définit la place des enseignants référents dans la scolarisation des élèves en situation de handicap.
L'enseignant référent est un enseignant spécialisé prestataire de compétences pour la maison départementale des personnes handicapées.

Missions principales

(Arrêté du 17.08.2006 paru au B.O. n° 32 du 07.09.2006).
Il est chargé de réunir l'équipe de suivi de la scolarisation.
Il participe à l'organisation de l'évaluation des besoins de l'élève et situation scolaire.
Il favorise la continuité et la cohérence (évaluation, proposition) de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) de l'enfant handicapé sur l'ensemble de son parcours de formation.
Il est garant de la permanence des relations avec l'élève, ses parents.
Il assure une mission d'accueil et d'information de l'élève, de sa famille pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), en ce qui concerne les questions relatives à la scolarisation et à la formation.

Activités associées

Il élabore et renseigne les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec l'inspecteur Ecole inclusive.

Connaissances et compétences attendues

Ce poste requiert une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés en particulier et de la législation s'y rapportant. Le candidat doit faire preuve d'une bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, de compétences dans la médiation lui permettant de développer le travail en équipe. Il doit en outre posséder des qualités de rigueur, d'organisation et une aptitude à la conduite de réunion.

Qualifications requises

L'enseignant devra être titulaire d'un CAPPEI (ou équivalent) ou devra s'engager dans la formation.

Conditions particulières d'exercice

Il exerce cette fonction à temps plein. Placé sous l'autorité de l'IEN EI, il a la responsabilité d'un certain nombre d'enfants handicapés scolarisés dans les écoles, établissements scolaires ou établissements spécialisés de son secteur d'intervention.
Il est en relation avec les familles, les écoles et les établissements du 2nd degré, les IEN des circonscriptions, la MDPH, les services spécialisés partenaires de la scolarisation des enfants en situation de handicap. Son secteur d'intervention est arrêté par le Directeur académique.

Modalités de candidature

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'IEN EI, par téléphone au 05 58 05 66 82 (secrétariat).
CV + lettre de motivation.
Suivi d'un entretien avec une commission spécialisée.

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Landes

Fiche de posten°003

Secrétaire de la Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA) / Coordonnateur des affectations ULIS

Présentation du poste et implantation

Arrêté du 07/12/2005 BO n° 1 du 05/01/2006 - Décret n° 96-465 du 29 mai 1996.

La Commission Départementale d'Orientation vers l'Enseignement Adapté (CDOEA) du second degré examine les propositions d'orientation vers les SEGPA. Elle émet un avis sur ces propositions.
Le secrétariat de cette commission (CDOEA) exerce cette fonction à temps plein. Placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale Ecole Inclusive (IEN EI), il a la responsabilité des dossiers des élèves en difficulté scolaire grave et durable devant être scolarisés ou déjà scolarisés dans tous les établissements d'enseignement adapté (SEGPA, LEA).
Il est en relation avec les familles, les écoles et les établissements, les IEN des circonscriptions, le coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire de la CDAPH, les services spécialisés partenaires dans la scolarisation des élèves en difficulté et la DISCOL.

Missions principales

- Assurer la tenue d'un secrétariat administratif.
- Organiser et planifier les réunions de la commission.
- Elaborer la constitution des dossiers et organiser l'archivage des dossiers.
- Assurer le suivi des effectifs dans les établissements, en liaison avec la DSDEN, l'élaboration de statistiques et les réponses à des enquêtes.
- Travailler en partenariat avec des organismes, des professionnels intervenants auprès des élèves, avec d'autres commissions et avec les familles pour les accueillir et les informer.
- Animer la formation des néo-directeurs sur l'enseignement adapté (son rôle, ses missions).
- Coordonner les affectations des élèves en ULIS sur l'ensemble du département après orientation notifiée par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), en relation avec les enseignants référents et le service de la division scolaire (DISCOL).
- Assurer le suivi des effectifs et la sectorisation des dispositifs ULIS.

Connaissances et compétences attendues

L'enseignant qui exercera sur ce poste doit faire preuve :
- d'une connaissance assurée du système éducatif et des enjeux éthiques et philosophiques de l'éducation inclusive.
- d'une connaissance actualisée des textes législatifs relatifs à l'Ecole inclusive.
- d'un grand sens des relations humaines, de la communication et du travail en équipe pluri disciplinaire et en partenariat.
- de qualité de rigueur et d'organisation.
- de maitrise des outils numériques.

Qualifications requises

L'enseignant devra être titulaire d'un CAPPEI (ou équivalent) ou devra s'engager dans la formation.

Modalités de candidature

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'IEN EI par téléphone : au 05 58 05 66 82 (secrétariat).
CV + lettre de motivation.
Suivi d'un entretien avec une commission spécialisée.

ACADÉMIE DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Landes

Fiche de poste n° 005

COORDONNATEUR APADHE des Landes

(Accompagnement Pédagogique A Domicile, l'Hôpital et l'Ecole)

Présentation du poste et implantation

Conformément aux circulaires n° 98-151 du 17 juillet 1998 et MENE 2020703C.du 03/08/2020 parue au BO n° 32 du 27/08/2020 et à l Convention nationale de partenariat de juin 2023 entre la FGPEP et le MENJS

L'APADHE est un dispositif de l'Education Nationale, géré dans les Landes par le SAPADHE de l'AD PEP 40. L'APADHE permet d'assurer la continuité des apprentissages et le maintien du lien social en cas de rupture de scolarité de l'élève pour raison médicale.

L'enseignant coordonnateur de l'Accompagnement Pédagogique À Domicile, l'Hôpital ou l'Ecole en faveur des enfants et adolescents ayant des troubles de la santé évoluant sur une longue période couvre le territoire du département des Landes ; ses missions sont assurées sous l'autorité hiérarchique de l'IEN-Ecole Inclusive et l'autorité fonctionnelle du Président de l'AD PEP40 ; son bureau est implanté au siège de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Landes 26 Boulevard Ferdinand de Candau à MONT DE MARSAN.

Missions principales

- Mise en œuvre de l'APADHE en faveur des élèves malades ou accidentés.
- Ecoute, conseil et orientation des familles des élèves malades ou accidentés.
- Réception et estimation des demandes faites par toute personne impliquée auprès de l'élève.
- Recueil des informations nécessaires à la constitution des dossiers de demande ainsi que de l'accord des responsables légaux de l'élève. Analyse des besoins et arbitrage entre les demandes et les moyens horaires.
- Transmission des demandes pour validation au service de la promotion de la santé en faveur des élèves. Lien régulier avec le Médecin conseiller technique et médecins scolaires pour les pathologies organiques et psychiques en fonction des besoins.
- Elaboration, contractualisation et suivi du projet pédagogique de l'élève malade ou accidenté.
- Organisation et participation aux réunions au sein des établissements pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets (répartition des heures allouées, vigilance par rapport à la prise en compte des évaluations, aux aménagements et à la préparation des examens, à l'orientation).
- Recherche de professeurs volontaires, rédaction et transmission des documents liés à l'intervention et à la rémunération des professeurs.
- Suivi des HSE engagées et dépensées en lien avec les services administratifs de la DSDEN.
- Relation avec les centres scolaires des hôpitaux.
- Tenue à jour des fichiers de l'APADHE et de l'enquête nationale. Rédaction d'un bilan annuel relatif à la scolarisation des élèves malades transmis à l'IEN EI, au médecin conseiller technique et à l'AD PEP40.
- Travail avec des associations partenaires.
- Promotion de l'APADHE ; participation aux réunions des chefs d'établissements, directeurs d'écoles, enseignants référents, infirmières scolaires etc. en fonction des demandes et des besoins.
- Participation aux réunions pluriannuelles des coordonnateurs APADHE académiques ou nationales.
- Mise en œuvre des projets du plan national TED-i.
- Evaluation des actions, enquêtes DGESCO / APADHE et participation à des Comités de Pilotage APADHE départementaux et académiques
- Rédaction d'un rapport d'activité annuel pour l'AD PEP40 et la DSDEN.

Connaissances et compétences attendues

- Bonne connaissance du système éducatif (1er et 2nd degrés), du champ et de la réglementation de l'Ecole inclusive, des textes relatifs à l'APADHE et à la Santé scolaire.
- Grand sens des relations humaines.
- Aptitudes à la conduite de réunions, au travail en équipe et en partenariat.
- Qualités d'organisation, d'analyse et de synthèse.
- Rigueur dans la gestion administrative.
- Maîtrise de l'outil informatique.
- Loyauté, discrétion, disponibilité et mobilité.

Modalités de candidature

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'IEN EI par téléphone au 05 58 05 66 82 (secrétariat).
CV + lettre de motivation.
Suivi d'un entretien avec une commission spécialisée.

ACADÉMIE DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Landes

Fiche de poste n° 014

ENSEIGNANT REFERENT POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP - COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE CTAL

Présentation du poste et implantation

Poste d'enseignant spécialisé basé au Centre des Troubles des Apprentissages, antenne de Dax.
La fonction vise à assurer le suivi des élèves en situation de troubles du langage et des apprentissages suivis par le CTAL de Dax, sous la responsabilité du médecin responsable. Poste à mi-temps.

L'enseignant référent est un enseignant spécialisé prestataire de compétences pour la maison départementale des personnes handicapées. Poste à mi-temps, basé au collège d'Albret de Dax.

En application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le décret n° 1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation, définit la place des enseignants référents dans la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Missions principales du coordonnateur pédagogique du CTAL

Assurer la liaison entre le CTAL, les services de soins et l'Education Nationale.
L'enseignant sera amené à se déplacer dans les écoles pour la mise en place des aménagements pédagogiques proposés par le CTAL.

Missions principales de l'enseignant référent

(Arrêté du 17.08.2006 paru au B.O. n° 32 du 07.09.2006).
Il est chargé de réunir l'équipe de suivi de la scolarisation.
Il participe à l'organisation de l'évaluation des besoins de l'élève et situation scolaire.
Il favorise la continuité et la cohérence (évaluation, proposition) de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) de l'enfant handicapé sur l'ensemble de son parcours de formation.
Il est garant de la permanence des relations avec l'élève, ses parents.
Il assure une mission d'accueil et d'information de l'élève, de sa famille pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), en ce qui concerne les questions relatives à la scolarisation et à la formation.

Activités associées

Il élabore et renseigne les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec l'inspecteur EI.

Connaissances et compétences attendues

Justifier d'une bonne connaissance des spécificités du public concerné ainsi que d'une expérience pédagogique auprès des jeunes connaissant des troubles des apprentissages : dys, TND, TDA.
Montrer des aptitudes au travail d'équipe et à la coopération avec des partenaires multiples.

Qualifications requises

L'enseignant devra être titulaire d'un CAPPEI (ou équivalent) ou devra s'engager dans la formation.

Conditions particulières d'exercice

L'enseignant exercera ses fonctions sous l'autorité de l'IEN de l'école inclusive. Il inscrira son action dans une complémentarité avec celle de l'équipe du service départemental l'école inclusive et de l'équipe pluridisciplinaire du CTAL. Déchargé de classe, l'enseignant assurera un service équivalent à 1607h par an.

Modalités de candidature

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'IEN EI par téléphone au 05 58 05 66 82 (secrétariat).
CV + lettre de motivation.
Suivi d'un entretien avec une commission spécialisée.

ACADÉMIE DE BORDEAUX
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Landes

Fiche de poste n° 017

ENSEIGNANT EN LEA AYANT UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Présentation du poste et implantation

Le Lycée d'enseignement adapté (LEA) de St Pierre du Mont est un Etablissement Public Local d'Enseignement (EPLE) qui accueille des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap. Pour les élèves affectés dans ces établissements, l'aide renforcée à l'orientation et à l'insertion professionnelle constitue un axe prioritaire du parcours de formation. Elle permet aux élèves de construire leur projet personnel. L'établissement accueille en internat éducatif des lycéens qui connaissent des difficultés scolaires importantes et persistantes associées ou non à des difficultés sociales qui font obstacle à leur réussite et dont la réponse aux besoins dépasse le seul cadre de la journée scolaire. La spécificité de l'EREA est d'offrir, en complément de l'enseignement général adapté et de la formation professionnelle, un accompagnement pédagogique et éducatif en internat éducatif dont les particularités tiennent en partie au public accueilli et à l'intervention d'enseignants du premier et du second degrés et d'assistants d'éducation. Tous les Professeurs des écoles affectés au sein de l'établissement sont placés sous l'autorité du chef d'établissement.

Missions principales

Les enseignants répondent aux besoins spécifiques des élèves par les méthodes pédagogiques relevant de l'enseignement adapté. Ils concourent ainsi à la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) des élèves en situation de handicap et sont amenés à participer, autant que de besoin, aux équipes de suivi de scolarisation (ESS).
Avec toute la souplesse requise dans une démarche d'adaptation, ils organisent leur action à partir des programmes afin d'amener tous les élèves à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ils participent à leur formation générale par la mise en œuvre d'activités pédagogiques, culturelles, artistiques, sportives et des parcours éducatifs.
Ils suivent également les élèves dans les périodes de stage avec les PLP.
Ils participent aux 02 heures hebdomadaires de réunion et de synthèse arrêtées par le directeur. Référent pour la gestion des projets individualisés de formation des élèves, aident à résoudre ou à prévenir l'aggravation des difficultés d'apprentissage par une aide et un soutien au travail personnel de l'élève.
Dans le cadre de l'internat, ils ont un rôle pédagogique et éducatif essentiel. Dans le prolongement des temps d'enseignement en classe, ils proposent aux élèves jusqu'au dîner et le mercredi des apprentissages sous forme d'activités culturelles, sportives et artistiques. Ils accompagnent également les apprentissages et les temps d'études ainsi que le processus d'insertion sociale et professionnelle. L'encadrement pédagogique et éducatif des internes est, pour un enseignant, de 8 élèves.

Connaissances et compétences attendues

Capacité d'adaptation et capacité à prendre en charge au plan pédagogique et au plan éducatif des adolescents en difficulté scolaire, sociale, personnelle et/ou handicapés.
Capacité à communiquer avec l'ensemble des acteurs (équipe de direction, équipes pédagogiques et éducatives, partenaires extérieurs).
Aptitude au travail en équipe.
Expérience de gestion de groupe (milieu associatif, engagement personnel au niveau des jeunes, animation, ateliers éducatifs…).
Aptitude à gérer les conflits.
Connaissance du fonctionnement d'un EPLE.

Qualifications requises

L'enseignant devra être titulaire d'un CAPPEI (ou équivalent) ou devra s'engager dans la formation.

Conditions particulières d'exercice

Il exerce cette fonction à temps plein.

Modalités de candidature

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'IEN EI par téléphone au 05 58 05 66 82 (secrétariat).
CV + lettre de motivation.
Suivi d'un entretien avec une commission spécialisée.